



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 octobre 2018
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8374^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 17 octobre 2018, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 17 octobre 2018, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8374^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Le Président a invité le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Lacroix.

Les membres du Conseil, M. Lacroix et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

